



SOMMAIRE

	Page
Point 41 de l'ordre du jour: Décennie des Nations Unies pour le dévelop- pement: rapport du Secrétaire général (suite) . . . . .	377

Président: M. Jorge Pablo FERNANDINI  
(Pérou).

POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des Nations Unies pour le développement:  
rapport du Secrétaire général (suite) [A/6703,  
chap. III; A/6824, A/C.2/235, A/C.2/L.984/Rev.1,  
A/C.2/L.992, E/4362 et Corr.1, E/4376]

1. M. AHMED (Pakistan), présentant le projet de résolution A/C.2/L.984/Rev.1, dit que le texte révisé contient certains amendements suggérés par diverses délégations au cours des consultations qui ont eu lieu la veille. Sur la suggestion de la délégation de l'URSS, les mots "ainsi que sa résolution 2158 (XXI) du 25 novembre 1966 relative à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles" ont été ajoutés à la fin du premier alinéa du préambule. Les auteurs n'ont pu accepter la moindre modification au quatrième alinéa du préambule, car il s'agit déjà essentiellement, en l'occurrence, d'un texte de compromis, le libellé en ayant été repris au neuvième alinéa du préambule de la résolution 2218 A (XXI) de l'Assemblée générale. Les mots "et en veillant dûment à sauvegarder les intérêts économiques de ces pays" ont été ajoutés à la fin du cinquième alinéa du préambule sur la suggestion de la délégation de l'URSS.

2. Plusieurs modifications ont été apportées au paragraphe 2 du dispositif pour tenir compte des opinions exprimées par certaines délégations, dont celles du Royaume-Uni et de l'Union soviétique, mais plusieurs délégations ne se trouvent malheureusement toujours pas en mesure d'appuyer ce paragraphe. Pour des raisons de style, on a remplacé, au paragraphe 2 du dispositif, les mots "les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies" par les mots "les organisations du système des Nations Unies"; d'autre part, on a remplacé les mots "les mesures concrètes qui pourraient être prises tant par les organisations internationales que par les pays en voie de développement ou industrialisés" par les mots "les mesures appropriées que les organisations internationales et les pays en voie de développement et développés pourraient respectivement envisager de prendre". Enfin, sur la proposition de la délégation de l'URSS, on a ajouté à la fin du paragraphe 2 du dispositif les mots "en veillant dûment à sauvegarder les intérêts économiques des pays en voie de développement".

3. Au paragraphe 3 du dispositif, on a supprimé les mots "gouvernements des" devant les mots "Etats Membres", et, pour tenir compte d'une question soulevée par le représentant de la Roumanie, on a remplacé les mots "de prendre les mesures voulues" par les mots "d'envisager de prendre les mesures voulues".

4. M. MARTIN WITKOWSKI (France) dit que sa délégation est l'une de celles qui ont encore des doutes au sujet du paragraphe 2 du dispositif. Il propose donc d'y remplacer les mots "les mesures appropriées que les organisations internationales et les pays en voie de développement et développés pourraient respectivement envisager de prendre" par les mots "les moyens appropriés d'harmoniser les mesures que les organisations internationales, d'une part, et les pays en voie de développement ou développés, d'autre part".

5. Sir Edward WARNER (Royaume-Uni) dit que sa délégation, qui a voté contre certaines parties de la résolution 2158 (XXI) de l'Assemblée générale et s'est abstenue lors du vote sur l'ensemble de ce texte, estime que la mention de cette résolution au premier alinéa du préambule du projet de résolution A/C.2/L.984/Rev.1 détruit l'équilibre du préambule. La résolution 2158 (XXI) de l'Assemblée générale ne fait pas état de la Décennie des Nations Unies pour le développement et n'a pas, strictement parlant, de pertinence quant au projet de résolution à l'examen. La délégation du Royaume-Uni souhaite donc que cette référence à la résolution 2158 (XXI) soit équilibrée par une référence à d'autres résolutions plus pertinentes de l'Assemblée générale, et elle proposerait qu'on insère dans le premier alinéa du préambule, à la suite des mots "pour le développement", les mots "et d'autres résolutions, comme sa résolution 2087 (XX) du 20 décembre 1965 sur le financement du développement économique".

6. M. BRADLEY (Argentine) rappelle que son pays s'est abstenu lors du vote sur la résolution 2158 (XXI) de l'Assemblée générale, et ce à la Deuxième Commission aussi bien qu'en séance plénière. En conséquence, sa délégation, qui n'a pu prendre part aux consultations dont le représentant du Pakistan a fait mention, ne saurait en toute logique appuyer le projet de résolution révisé (A/C.2/L.984/Rev.1) maintenant qu'on y a inséré, au premier alinéa du préambule, une référence à la résolution 2158 (XXI). Elle tient donc à ce que l'Argentine soit rayée de la liste des auteurs de ce texte.

7. M. LUBBERS (Pays-Bas) exprime l'espoir que les délégations qui, comme la sienne, auraient préféré que le projet de résolution révisé (A/C.2/L.984/Rev.1) contînt une expression plus forte de sympathie

pour la notion de charte du développement acceptent le quatrième alinéa du préambule à titre de compromis, étant donné que cette notion, comme d'autres questions connexes, sera discutée dans tous ses détails à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale.

8. Le **PRESIDENT** propose de procéder à de nouvelles consultations au sujet du projet de résolution révisé, de sorte qu'on puisse établir un texte acceptable pour tous.

*Il en est ainsi décidé.*

9. **M. GOLDBERG** (Etats-Unis d'Amérique) présente le projet de résolution A/C.2/L.992 au nom des auteurs et annonce que l'Inde et l'Iran figurent désormais sur la liste des auteurs. Ceux-ci proposent que l'Assemblée générale désigne l'année 1970 comme Année internationale de l'éducation, car ils sont convaincus que l'histoire de l'humanité représente, pour reprendre les paroles de H. G. Wells, "une course entre l'éducation et la catastrophe". A l'heure actuelle, il n'y a aucune garantie que l'éducation l'emporte, mais elle pourra l'emporter si les nations du monde mobilisent suffisamment leurs ressources dans ce domaine. Les auteurs pensent qu'une Année internationale de l'éducation pourrait donner une grande impulsion à cette cause, à condition d'être bien conçue et préparée avec soin. Les pays riches comme les pays pauvres consacrent aujourd'hui plus de ressources que jamais à l'éducation, mais les résultats obtenus sont encore notoirement insuffisants. La population du monde compte 40 p. 100 d'illettrés, et, dans certaines régions, la proportion atteint 80 p. 100. Nombre d'écoles et d'universités, maintenues en existence à grands frais, ont des méthodes pédagogiques et des programmes de cours périmés qui sont souvent sans rapport avec les notions ou les aptitudes dont les pays en voie de développement ont désespérément besoin.

10. Ces problèmes sont évidemment connus depuis des années. En 1962, le Secrétaire général disait, dans son rapport intitulé Décennie des Nations Unies pour le développement: mesures proposées, que "des hommes instruits et compétents sont toujours les principaux et, en dernière analyse, les seuls artisans du développement"<sup>1/</sup>. Partant de ce principe, il a proposé des objectifs ambitieux en matière d'éducation, et de nombreuses institutions des Nations Unies ont mis en train de nouveaux projets et services dans ce domaine pour aider les pays en voie de développement à les atteindre. Par exemple, l'UNESCO et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ont fondé l'Institut international de planification de l'éducation, l'OIT a mis sur pied le Centre international de perfectionnement professionnel et technique, l'Assemblée générale a créé l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies, la BIRD a commencé à investir des fonds dans des programmes d'éducation et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a entrepris des projets dans ce domaine. En outre, on a contribué, en partant de bien d'autres sources, au progrès de l'éducation dans le monde. C'est ainsi qu'il y a un peu plus de deux ans, le Gouvernement

des Etats-Unis a chargé un groupe d'étude de recommander un plan à long terme pour promouvoir l'enseignement dans le monde et, en particulier, pour aider les pays en voie de développement dans leurs efforts en matière d'éducation.

11. Malgré toutes ces mesures, la communauté internationale n'a pas encore mis toutes ses ressources au service de la lutte mondiale contre l'ignorance. Les pédagogues du monde entier possèdent, à cet égard, un vaste fonds d'expériences et d'idées inexploitées dont on n'a pas encore tiré parti là où il serait le plus urgent de le faire. Sur la proposition du président Johnson, une Conférence internationale sur la crise mondiale de l'éducation a été organisée, à titre privé, aux Etats-Unis, en octobre 1967. La Conférence a réuni 170 spécialistes éminents de l'enseignement venus de 52 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique, et le Directeur général de l'UNESCO en a été l'un des principaux participants. La Conférence a proposé de désigner l'année 1970 comme Année internationale de l'éducation, convaincue qu'il serait possible, à cette occasion, de mobiliser les énergies et de susciter une action mondiale qui donnerait à cette question la priorité qui lui revient.

12. De l'avis de la délégation américaine, l'Année internationale de l'éducation devrait être consacrée à l'étude des grands problèmes suivants: comment rendre l'enseignement plus efficace et plus productif par une meilleure organisation et par l'utilisation des nouveaux progrès techniques tels que la télévision et les satellites de communication? Comment utiliser les nouveaux moyens techniques pour accélérer le processus d'alphabetisation sans lequel la démocratie elle-même est pratiquement irréalisable? Comment les écoles peuvent-elles coopérer aux programmes de développement communautaire pour relever le niveau de vie rural et urbain? Lorsque les moyens pédagogiques sont très limités, quelles sont les méthodes les plus pratiques et les plus démocratiques pour en faire bénéficier les étudiants doués, sans considération de fortune, de classe, de sexe ou de race? Quelles sont les formes de coopération internationale dont on a le besoin le plus urgent dans le domaine de l'enseignement? De quelle façon les établissements d'enseignement de chaque pays peuvent-ils donner une forte impulsion au développement du pays en question?

13. Pour traiter ces questions avec efficacité, le Gouvernement des Etats-Unis estime que l'Année internationale de l'éducation devra être organisée sur les bases les plus larges possible avec le concours de spécialistes de l'enseignement, de dirigeants nationaux, de fonctionnaires chargés du développement économique, d'experts des questions de la main-d'œuvre, d'employeurs, de syndicats ouvriers, etc. Un programme ainsi conçu pourrait avoir les meilleures conséquences, notamment en assurant une plus grande compréhension mutuelle entre les éducateurs, d'une part, et ceux qui se préoccupent du développement national et de la société en général, de l'autre. Sans éducation, un pays ne saurait soigner ses malades, nourrir ceux qui ont faim, ni loger les sans-abri. De même, les enfants malades, mal nourris et sans foyer ne peuvent tirer aucun profit d'une éducation. Une coopération étroite s'impose donc

<sup>1/</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: 62.II.B.2, p. 30.

entre les éducateurs et ceux qui sont responsables du développement si l'on veut assurer le succès des programmes nationaux de développement dont dépend, en grande partie, l'avenir de l'humanité.

14. L'éducation est essentielle au développement, mais la délégation américaine ne la considère pas uniquement sous cet angle. L'éducation bien comprise informe et inspire la vie de l'individu. Elle est un élément indispensable dans une société libre, juste et démocratique. Elle répand dans tous les groupes ethniques et religieux les notions de compréhension mutuelle, de tolérance et d'amitié, et peut ainsi apporter une contribution insigne à la cause de la paix. La nécessité de l'éducation est un concept qui se place au-dessus de toutes les différences d'idéologie politique ou économique. C'est dans cet esprit que les auteurs recommandent à la Commission le projet de résolution.

15. M. BERTRAND (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que le Directeur général de l'UNESCO accueille avec faveur les propositions contenues dans le projet de résolution A/C.2/L.992. Le fait que l'organisation d'une Année internationale de l'éducation a été proposée dans le contexte de la deuxième décennie du développement en augmente la portée et l'importance. Si le projet de résolution est adopté en séance plénière, le Directeur général le portera dès que possible à l'attention des organes directeurs de l'UNESCO, car, en tant qu'institution spécialisée et le plus directement intéressée à l'éducation, elle sera appelée à jouer un rôle de premier plan dans son application.

16. M. GALLARDO MORENO (Mexique) dit que son pays appuie toutes les mesures destinées à favoriser la cause de l'éducation et qu'il a lui-même fait de grands efforts dans ce sens, comme le prouve le fait que 26 p. 100 de son budget national est destiné à l'enseignement et 6 p. 100 seulement à la défense. La délégation mexicaine figure donc parmi les auteurs du projet de résolution A/C.2/L.992, car elle estime, pour reprendre les termes du cinquième alinéa du préambule, que l'éducation est d'une "importance fondamentale" pour "améliorer la compréhension mutuelle et consolider la paix internationale".

17. M. BROMMELAND (Norvège) dit que sa délégation estime qu'il ne suffit pas de désigner simplement une Année internationale de l'éducation pour favoriser le progrès mondial que les auteurs visent dans ce domaine; comme l'indique le sixième alinéa du préambule, ils attachent une grande importance à une préparation adéquate des activités à entreprendre au cours de cette année. Le fait que le représentant de l'UNESCO a donné l'assurance que son organisation appuie ce projet est donc extrêmement réconfortant; l'expérience et les connaissances spécialisées de cette institution seront d'une très grande utilité pour déterminer le contenu pratique des activités envisagées.

18. La Norvège a appris, à la faveur de son propre développement, l'importance que revêt l'éducation à tous les niveaux. Son gouvernement réserve une place spéciale aux activités d'éducation et de formation dans ses programmes bilatéraux d'assistance; en fait, les principes directeurs qu'il a récemment publiés pour ses programmes d'assistance technique

spécifient qu'il faut prendre particulièrement en considération l'éducation et la formation. La Norvège espère donc que la désignation d'une Année internationale de l'éducation encouragera les divers pays à intensifier leurs efforts dans ce domaine.

19. Si le projet de résolution est adopté, il apportera également une contribution pratique à la planification de la stratégie globale du développement pour les années 1970-1980. Si l'année en question est marquée par d'importants progrès, elle permettra de montrer ce que l'on peut réaliser dans d'autres domaines du développement grâce à une planification et à une exécution adéquates.

20. M. HOUNTON (Dahomey) dit qu'il semble définitivement établi que les ressources humaines constituent un élément indispensable du progrès économique. Dans une large mesure, les pays développés doivent leur prospérité à une meilleure structure de leur système d'éducation, ce dernier étant capable, au fur et à mesure que l'économie se développe, de s'adapter aux réalités et aux besoins nouveaux. En fait, seul un peuple éduqué peut tirer parti des progrès de la technique moderne et suivre l'évolution de la culture.

21. L'analphabétisme est donc incompatible avec le développement économique et social d'une nation; il constitue la négation d'un droit fondamental de l'homme. Néanmoins, on trouve dans les pays en voie de développement des centaines de millions d'analphabètes, et c'est là une situation qui compromet manifestement tous leurs efforts dans la voie du développement, puisque seul un peuple qui a reçu une bonne éducation et une bonne formation peut assurer le succès des mesures prises pour accroître sa production agricole, pour contrôler l'explosion démographique et pour mieux diffuser les mesures d'hygiène. Seuls des investissements massifs de capitaux dans le domaine de l'éducation et de la formation peuvent répondre aux besoins urgents des pays en voie de développement et jeter les bases des futurs systèmes adéquats d'éducation.

22. Le projet de résolution (A/C.2/L.992) a pour but d'obtenir l'appui de tous les Etats Membres et des institutions spécialisées intéressées pour entreprendre un effort massif en vue de résoudre ce qu'on a appelé la crise internationale de l'éducation. Le succès de l'Année internationale de l'éducation qui a été proposée pourra avoir un effet décisif sur le développement économique et social des pays moins favorisés et pourra apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs de la deuxième décennie du développement.

23. L'importance que le Gouvernement dahoméen attache à l'éducation se mesure au fait qu'un quart de son budget national est consacré à l'éducation. Ce n'est cependant que depuis quelques années que l'on a réformé les méthodes d'enseignement et les programmes des cours afin d'assurer l'équilibre entre la formation classique et les études modernes, scientifiques et techniques. Le Gouvernement dahoméen collabore également avec d'autres pays d'Afrique à la création d'institutions régionales d'enseignement supérieur.

24. M. KAUL (Inde) dit que son gouvernement est parfaitement conscient de l'impossibilité d'atteindre entièrement ses objectifs de développement économique et social en l'absence d'un niveau satisfaisant d'éducation pour toute la population du pays. L'écart entre les niveaux de vie des pays riches et des pays pauvres constitue, en fait, un reflet direct de l'écart entre une population éduquée et une population qui compte une grande proportion d'analphabètes.

25. Une bonne éducation est essentielle non seulement pour combler l'écart qui sépare les pays en voie de développement des pays développés, mais aussi pour donner à chaque région du globe un moyen de comprendre le mode de vie, les pensées et les valeurs d'autres régions et d'autres peuples. Il faudra promouvoir une telle compréhension et l'accompagner de possibilités, pour les citoyens de tous les pays, d'acquérir l'éducation libérale et technique qui est une condition préalable du développement; ce n'est que de cette façon que l'on pourra atteindre les objectifs de la deuxième décennie du développement.

26. Le Gouvernement indien a été associé de fort près aux travaux de la Conférence internationale sur la crise mondiale de l'éducation dont le représentant des Etats-Unis a fait mention, et la délégation indienne a donc accepté avec plaisir de figurer parmi les auteurs du projet de résolution.

27. M. SADI (Jordanie) se félicite, au nom de sa délégation, de noter que dans le projet de résolution A/C.2/L.992 on ait reconnu la valeur de l'éducation pour les pays en voie de développement. Toutefois, M. Sadi espère que les auteurs de ce projet voudront bien envisager d'y ajouter une mention de l'importance que présente l'éducation durant l'enfance. La Jordanie a constaté que les personnes qui avaient reçu une mauvaise éducation au cours de leur enfance obtenaient des résultats moins bons que les autres tout au long de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, et cette constatation est corroborée sur le plan scientifique. Le représentant de la Jordanie propose donc d'insérer au cinquième paragraphe du préambule les mots "notamment pendant l'enfance" après le mot "éducation".

28. M. AKSIN (Turquie) rappelle que la Deuxième Commission a toujours considéré l'éducation comme un facteur capital du développement économique et insisté pour que tous les programmes de développement fassent une place à l'éducation et à la formation. En fait, l'histoire universelle nous enseigne qu'un pays dont la population est très instruite ne reste jamais pauvre. Or, dans certains pays en voie de développement, ni le gouvernement ni la population ne donnent encore à l'éducation le rang approprié dans l'ordre de priorité des objectifs du développement, et cela parce qu'elle ne rapporte pas d'avantages tangibles et immédiats. C'est pourquoi la délégation turque est fière de figurer au nombre des auteurs du projet de résolution A/C.2/L.992 qui prévoit le lancement, en 1970, d'un programme d'activités destiné à donner à l'éducation la place qui lui revient dans les travaux préparatoires en vue de la deuxième décennie du développement.

29. M. BRADLEY (Argentine) déclare que, si son pays est un des auteurs du projet de résolution, c'est parce

qu'il s'attache depuis longtemps déjà à encourager et à développer l'éducation. Depuis l'accession de l'Argentine à l'indépendance, tous les gouvernements, les uns après les autres, ont vu dans l'éducation une condition essentielle du progrès de la nation; en fait, des écoles avaient été créées dans les régions les plus reculées du pays bien avant la construction de routes et de chemins de fer.

30. D'année en année, l'Argentine augmente les crédits budgétaires qu'elle alloue à l'éducation aux fins d'assurer l'enseignement gratuit à tous les niveaux, y compris le niveau universitaire. L'éducation est obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans et des facilités sont prévues pour l'éducation des adultes. C'est pourquoi l'Argentine ne compte qu'un taux très faible d'analphabètes.

31. M. MURGESCU (Roumanie) partage l'opinion de tous les représentants qui ont souligné le rôle de l'éducation dans le processus de mise en valeur des ressources humaines et approuve le projet de résolution A/C.2/L.992. Toutefois, comme le texte de ce projet de résolution vient à peine d'être distribué, la délégation roumaine n'a pas encore eu le temps d'en étudier toutes les incidences, ni de recevoir des instructions de son gouvernement.

32. En outre, la délégation roumaine se demande si le moment est bien choisi pour que l'Assemblée générale proclame, au cours de la présente session, une Année internationale de l'éducation. En effet, les décisions de la Commission relatives à un autre point de l'ordre du jour (point 38) vont exiger, en 1968, un volume important de travaux préparatoires qui s'inscriront dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie globale du développement pour les années 1970-1980; or, adopter la proposition contenue dans le projet de résolution devant la Commission reviendrait à prendre à l'avance une décision touchant un des éléments de cette stratégie. De plus, il ne convient certainement pas de désigner 1970 comme Année internationale de l'éducation sans un examen préalable de la proposition par le Conseil économique et social et avant que le programme détaillé d'activités visé au paragraphe 2 du dispositif n'ait été élaboré. En conséquence, la délégation roumaine demande aux auteurs du projet de résolution de se poser la question de savoir s'il ne serait pas préférable d'attendre jusqu'à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale avant de proclamer l'Année de l'éducation, étant donné que cela donnerait à toutes les délégations la possibilité d'examiner la question d'une manière approfondie.

33. M. RODRIGUEZ (Philippines) déclare que du fait de l'importance qu'ils accordent à l'éducation — un tiers du budget national étant réservé à l'instruction publique — les Philippines enregistrent un des taux d'alphabétisation les plus élevés d'Asie. M. Rodriguez estime que l'année 1970 est tout indiquée pour devenir l'Année internationale de l'éducation et pour voir le lancement d'un programme d'action concertée sur le plan national et sur le plan international en vue de promouvoir l'éducation et la formation étant donné qu'elle marquera, non seulement la fin de la première décennie des Nations Unies pour le développement, mais aussi le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Les

programmes qui seront entrepris dans le cadre de l'Année internationale de l'éducation donneront une impulsion supplémentaire à la mobilisation des ressources humaines, sans laquelle aucun plan national de développement ne peut aboutir. Il importe particulièrement de préparer la jeunesse du monde de façon qu'elle soit en mesure de s'atteler aux entreprises ardues de l'ère spatiale, et il faut espérer que, dans leurs programmes relatifs à l'Année internationale de l'éducation, l'UNESCO et les autres institutions spécialisées compétentes feront une large place au rôle dévolu à la jeunesse pour la solution des problèmes qui se posent à un monde hautement industrialisé et dans la consolidation de la paix mondiale.

34. M. KURIYAMA (Japon) déclare que l'importance de l'éducation est depuis longtemps déjà reconnue au Japon, où elle a une grande influence sur le développement économique et social. La délégation japonaise appuie sans réserve le projet de résolution A/C.2/L.992 et promet un accueil favorable au rapport intérimaire demandé au paragraphe 3 du dispositif. La désignation de l'année 1970 comme Année internationale de l'éducation ne saurait être qu'un point de départ, et il faut espérer que le programme d'activités visé au paragraphe 2 du dispositif sera constructif et applicable.

35. M. FIGUEREDO PLANCHART (Venezuela) explique qu'un des principaux objectifs de son gouvernement est d'améliorer l'éducation à tous les niveaux en vue d'assurer l'utilisation maximale des ressources humaines et la participation réelle de la population au progrès politique, économique et social. Si la croissance est freinée au premier stade du développement par l'insuffisance des capitaux et aux stades avancés par une pénurie de main-d'œuvre, la sous-utilisation des ressources humaines est une des importantes raisons qui font que les pays se trouvant au stade intermédiaire ne parviennent pas à un taux de croissance économique plus élevé. Grâce au programme ambitieux d'éducation mis en œuvre au Venezuela, plus de 1 800 000 étudiants étaient inscrits en 1966. D'autre part, le taux d'analphabétisme, certes toujours élevé, avait pu être sensiblement diminué. Récemment, le Gouvernement vénézuélien a décidé de fournir à tous les élèves des écoles primaires les manuels et le matériel pédagogique complémentaire, et une quantité importante a déjà été distribuée tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Le Gouvernement vénézuélien s'efforce également d'améliorer la qualité de l'enseignement, en mettant notamment l'accent sur les sujets scientifiques et techniques, et d'instituer un système efficace d'évaluation et d'inspection.

36. M. DIALLO (Haute-Volta) partage l'opinion du représentant du Japon et estime que la désignation de l'année 1970 comme Année internationale de l'éducation ne doit pas être une fin en soi, mais plutôt le point de départ d'une mobilisation des efforts internationaux en vue de faire progresser l'éducation et de lutter contre l'analphabétisme dans le monde entier.

37. Au nom de sa délégation et des délégations de l'Uruguay, de la République-Unie de Tanzanie, du Soudan, de la Tunisie et de la Libye, M. Diallo suggère aux auteurs du projet de résolution A/C.2/L.992 de

remplacer, au paragraphe 2 du dispositif, les mots "qui est le but de l'Année internationale de l'éducation" par les mots "que l'Année internationale de l'éducation se propose d'initier".

38. M. VAZ (Uruguay) dit que l'éducation revêt la plus haute importance pour la croissance économique, et qu'une stratégie globale de développement ne saurait réussir si les ressources humaines, auxquelles elle est censée profiter, n'ont pas les connaissances nécessaires pour l'appliquer. Les conditions de justice et de liberté politiques et sociales dont jouit l'Uruguay sont en grande partie dues au niveau élevé de l'éducation de sa population; la délégation uruguayenne s'est donc jointe avec plaisir aux auteurs du projet de résolution A/C.2/L.992.

39. M. CAMEJO ARGUDIN (Cuba) déclare que, tout en comprenant les objectifs des auteurs du projet de résolution (A/C.2/L.992), sa délégation n'est pas convaincue de l'opportunité de cette proposition, ni d'ailleurs de la compétence de la Commission pour l'approuver. Elle tient donc à réserver son opinion sur le projet de résolution. L'une des réalisations les plus spectaculaires de la révolution cubaine a été de faire progresser l'éducation, et notamment de supprimer complètement l'analphabétisme en une seule année, nommée Année nationale de l'éducation. Cette réussite remarquable a été réalisée malgré le honteux blocus économique que certains pays ont maintenu contre Cuba, ces mêmes pays dont les représentants, au sein de la Commission, ont parlé avec éloquence de la solidarité humaine.

40. M. POJARSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que l'histoire de l'URSS a démontré le rôle essentiel que joue l'éducation dans l'application des réformes sociales et la suppression du retard économique. Il ne fait aucun doute qu'il faut donner à l'éducation une place de premier plan dans la deuxième décennie pour le développement, et qu'elle doit être l'un des principaux éléments de toute stratégie globale de développement. Néanmoins, il semble prématuré de décider qu'une Année internationale de l'éducation devra inaugurer la prochaine décennie; il est d'ailleurs possible que cette mesure soit souhaitable, mais les discussions portant sur les activités de l'Organisation des Nations Unies, au cours de la prochaine décennie, n'en sont qu'à leur phase préparatoire, et il n'en est encore ressorti aucun ordre de priorité bien défini, ni aucune ligne de conduite précise. C'est pourquoi il vaudrait mieux attendre, pour prendre une décision sur cette question, que les consultations citées au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution A/C.2/L.992 aient eu lieu. De cette manière, on évitera de risquer que le concept d'une Année internationale de l'éducation se révèle être un slogan vide de sens, et les consultations que tiendra le Secrétaire général permettront de prendre la décision voulue. Les auteurs du projet de résolution accepteraient donc peut-être de corriger, dans ce sens, le libellé du dispositif. L'amendement au paragraphe 2 du dispositif, qui a été suggéré par le représentant de la Haute-Volta, mérite d'être examiné avec soin; si les auteurs acceptent cette modification, il serait possible de supprimer le paragraphe 1 du dispositif.



41. Les opinions exprimées par le représentant de l'URSS ont nécessairement un caractère provisoire, étant donné que les représentants n'ont pas eu le temps d'étudier assez à fond ce très important projet de résolution dont est saisie la Commission. M. Pojarsky espère que cette dernière ne tranchera pas de manière hâtive la question de la désignation d'une Année internationale de l'éducation, ainsi qu'elle l'avait fait à propos de la désignation de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

42. M. DEVENDRA (Népal) annonce que les progrès réalisés par son pays au cours des 17 dernières années dans sa lutte contre l'analphabétisme, très répandu au Népal, ont rendu le peuple népalais conscient des avantages énormes qu'il peut retirer de l'éducation. Le taux d'accroissement de l'alphabétisation, au Népal, a été multiplié par sept depuis 1953, et le Gouvernement népalais remercie le Gouvernement des Etats-Unis pour son assistance généreuse, sans laquelle ce résultat remarquable n'aurait pas été possible. La désignation d'une Année internationale de l'éducation mettra à l'épreuve les pays en voie de développement; il faut espérer qu'ils adopteront une attitude réaliste et qu'ils accepteront plus volontiers une assistance extérieure similaire,

assortie de garanties totales de leur souveraineté nationale. Si les pays développés sont prêts à accorder l'assistance nécessaire, les pays en voie de développement seront en mesure de faire des progrès considérables pour combler le fossé qui existe entre les couches éduquées et non éduquées de la population. La délégation népalaise est convaincue que, dans le cadre de l'Année internationale de l'éducation, les ressources humaines pourront être utilisées au maximum pour le développement, et que l'éducation sera offerte à tous ceux à qui elle était jusqu'alors refusée.

43. M. MONTALVO (Equateur) dit que le développement de l'éducation est essentiel si l'on veut utiliser au maximum les ressources humaines et favoriser le développement culturel des peuples. Le Gouvernement de l'Equateur, qui s'est fixé comme objectif de construire une école par jour, attache une grande importance à l'amélioration de l'éducation à tous les niveaux. C'est pourquoi la délégation équatorienne a le plaisir de se joindre aux auteurs du projet de résolution A/C.2/L.992.

*La séance est levée à 13 heures.*